

Lille, le 6 juillet 2020

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Département des
personnels
enseignants
BG2

Hélène DEHAIES
Téléphone :
03 20 15 61 63
dpe-bg2@ac-lille.fr

Rectorat de Lille
144 rue de Bavay
BP 709
59 033 Lille cedex

Objet : demande de temps partiel thérapeutique présentée par **Monsieur RODRIGUEZ Michel**

Docteur,

En application de l'article 34 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, l'autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique d'un fonctionnaire est accordée après avis concordants du médecin traitant et du médecin agréé.

Vous trouverez ci-joint le formulaire de demande de temps partiel thérapeutique de Monsieur RODRIGUEZ Michel comportant le certificat médical complété par son médecin traitant, ainsi que les éléments médicaux correspondants, sous pli confidentiel.

Vous voudrez bien recevoir Monsieur RODRIGUEZ Michel en consultation et déterminer, au regard de l'avis formulé par son médecin traitant, si l'exercice de ses fonctions à temps partiel thérapeutique est justifié :

- Soit parce que la reprise des fonctions à temps partiel est reconnue comme étant de nature à favoriser l'amélioration de l'état de santé de l'intéressé(e);
- Soit parce que l'intéressé(e) doit faire l'objet d'une rééducation ou d'une réadaptation professionnelle pour retrouver un emploi compatible avec son état de santé.

Au terme de cet examen, vous porterez votre avis dans la partie réservée à cet effet du formulaire de demande de temps partiel thérapeutique ci-joint.

Vous vous prononcerez également sur la quotité de temps de travail (de 50 % à moins de 100 %) ainsi que sur la durée de la période de temps partiel lorsque la demande de temps partiel thérapeutique est effectuée en lien avec un congé pour invalidité temporaire imputable au service.

L'intéressé(e) est susceptible d'avoir bénéficié d'un entretien de maintien et de retour dans l'emploi auprès de son employeur et, le cas échéant, avec le médecin de prévention. Vous pouvez contacter ces deux entités selon les modalités suivantes :

Pour toutes questions relatives aux activités de l'agent	Pour toutes questions relatives à la situation médicale de l'agent
Coordonnées du référent	Coordonnées du médecin de prévention/du travail
Hélène DEHAIES DPE 144 rue de Bavay – 59000 Lille Tél : 03 20 15 64 95 Courriel : dpe-bg2@ac-lille.fr	Médecin de Prévention 144 rue de Bavay – 59000 Lille Tél : 03 20 15 62 06 Courriel : ce.medprev@ac-lille.fr



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Pour votre information, Monsieur RODRIGUEZ Michel a déjà bénéficié de périodes de travail à temps partiel thérapeutique selon le calendrier suivant :

- du au
- du au

Département des
personnels
enseignants
BG2

Hélène DEHAIES
Téléphone
03 20 15 61 63
Courriel
dpe-bg2@ac-lille.fr

Rectorat de Lille
144 rue de Bavay
BP 709
59 033 Lille cedex

Vous voudrez bien, en conséquence, déterminer si cette demande est effectuée en lien avec la/les affection(s) ayant déjà donné lieu à temps partiel thérapeutique.

A l'issue de l'examen médical pratiqué, vous me renverrez le formulaire de demande de temps partiel thérapeutique dûment complété par vos soins ainsi que, en cas d'avis non concordant, vos conclusions médicales sous pli confidentiel.

Vos honoraires étant pris en charge par l'administration, il convient à cet effet de ne pas utiliser la carte vitale du fonctionnaire mais de me transmettre les documents suivants :

- le relevé d'honoraire, conformément aux tarifs fixés par l'arrêté du 3 juillet 2007 ;
- le relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE) ;
- le numéro du Système d'identification du répertoire des établissements (SIRET) composé de 14 chiffres.

Veuillez, agréer, Docteur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Adjointe à la Cheffe du DPE

Anne-Laure FERMEY

*Docteur Francis MEURIN
2, place Luois Hermant
62232 ANNEZIN*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Département des
personnels
enseignants**

BG2

Hélène DEHAIES

Téléphone :

03 20 15 61 63

dpe-bg2@ac-lille.fr

Rectorat de Lille
144 rue de Bavay
BP 709
59 033 Lille cedex